Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010

12 avril 2010

Original: français

New York, 3-28 mai 2010

Démantèlement du centre d'expérimentation du Pacifique

Document de travail présenté par la France

La France est le seul État doté d'armes nucléaires à avoir fermé et démantelé, de façon irréversible, son centre d'expérimentation nucléaire.

L'arrêt des essais nucléaires

En 1996, la France arrête définitivement ses essais nucléaires. Elle décide immédiatement de procéder au démantèlement complet des sites du Centre d'expérimentation du Pacifique, les atolls de Mururoa et Fangataufa, situés dans le Pacifique Sud.

Le démantèlement

Dès 1996, les travaux de démantèlement sont entrepris : les infrastructures sont démontées, les bâtiments inutiles ou susceptibles de se dégrader rapidement sont détruits, des opérations d'assainissement sont menées afin d'éliminer tout risque radiologique. Dès 1998, le démantèlement du Centre d'expérimentation du Pacifique est achevé : la France ne peut plus réaliser d'essai nucléaire, elle est le seul État doté d'armes nucléaires à avoir démantelé de manière irréversible et transparente son site d'expérimentation.

La surveillance des atolls

En 1998, une mission d'experts internationaux menée sous l'égide de l'AIEA s'est rendue sur les sites. Elle a conclu que les atolls ne représentaient aucun risque radiologique pour les populations polynésiennes ni aucun risque géomécanique, et qu'aucune remédiation ni surveillance particulière n'était nécessaire. La France a cependant décidé de maintenir une surveillance.



Soutien au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la surveillance des essais nucléaires

La France a été le premier État doté d'armes nucléaires, avec le Royaume-Uni, à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (24 septembre 1996) et à le ratifier (6 avril 1998). Elle milite activement au plan international pour une ratification universelle du Traité et son entrée en vigueur le plus rapidement possible. Elle a coprésidé avec le Maroc, les 24 et 25 septembre 2009, la conférence dite « de l'article XIV » en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité.

La France participe concrètement à la mise en place d'un système de vérification du Traité, avec la réalisation de 16 stations de surveillance sur le territoire national et de 8 stations à l'international dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération. Avec ses partenaires européens, la France finance des actions dans des domaines tels que la formation, le renforcement des performances du régime de vérification et l'assistance technique à des pays tiers (pour plus de 5 millions d'euros depuis 2006).

L'action de l'Union européenne

Le plan d'action en matière de désarmement, adopté à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne en décembre 2008, propose :

- La ratification universelle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'achèvement de son régime de vérification;
- Le démantèlement, dès que possible, de toutes les installations d'essais nucléaires, de manière transparente et ouverte à la communauté internationale.

2 10-31516